



# Permis d'Urbanisme CODT

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### ANNEXE 26

Le Collège communal fait savoir est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme CODT au nom de ECOFIRST - M. Thomas LEFEVRE demeurant Rue de la Reine Astrid 77 à 7730 Néchin pour la création de 5 mares sur un terrain situé La Gleize à 4987 Stoumont, et cadastré 2<sup>e</sup> division, section A n°920B- 922F- 922G.

Le projet déroge au plan de secteur prévoyant la création de 5 mares en zone forestière et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional -

L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial .

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'**accueil** de l'Administration, à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Ambève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56

**L'enquête publique est ouverte le 01.02.2023 et clôturée le 15.02.2023.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Ambève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@stoumont.be](mailto:urbanisme@stoumont.be)

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 15.02.2023 à 11:00 à la commune.

Par le Collège,

Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre,

S. Poncin

D. Gilkinet